

---

LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

---

PRÉSENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Florian SALAÛN.

Claire CHUSSEAU, chargée de mission PLUi à la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre TEFFO.

ORDRE DU JOUR :

1. RÉHABILITATION DE LA PROPRIÉTÉ PLANTEC  
- Marché de travaux.
2. BUDGET 2018  
- Décisions modificatives n° 2.
3. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
- Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD).

---

1. RÉHABILITATION DE LA PROPRIÉTÉ PLANTEC - Marché de travaux.

Après une mise en concurrence des entreprises réalisée selon la procédure prévue par le Code des marchés publics et un examen des propositions par la Commission d'appel d'offres assistée par l'architecte, il s'avère que les propositions les plus intéressantes sont :

Lot 1. VRD	Porzay TP (Châteaulin)	66 500.00 € HT
Lot 2. Gros oeuvre – Terrassement	LIZIARD TP (Plouedern)	125 647.16 € HT
Lot 3. Charpente – Bardage	RUNGOAT (Pencran)	36 146.01 € HT
Lot 4. Etanchéité	MOAL Couverture (Guipavas)	13 000.00 € HT
Lot 5. Couverture ardoises	MOAL Couverture (Guipavas)	12 500.00 € HT
Lot 6. Menuiseries extérieures – Serrurerie	BRETAGNE Métallerie (Plobennec)	58 241.99 € HT
Lot 7. Menuiseries intérieures	RUNGOAT (Pencran)	13 233.13 € HT
Lot 8. Cloisons – Isolation	QUEMENER (Guilers)	17 000.00 € HT
Lot 9. Faux plafonds	GUILLIMIN (Quimper)	9 200.00 € HT
Lot 10. Revêtements de sols – Faïence	Sols de Cornouaille (Quimper)	23 900.00 € HT
Lot 11. Peinture	LETTY (Quimper)	11 649.20 € HT
Lot 12. Electricité	BLEUNVEN-MONOT (Plabennec)	14 800.00 € HT
Lot 13. Plomberie – Chauffage – VMC	AQUATHIS (Briec)	67 600.00 € HT
Lot 14. Stores – Occultations	CYBSTORES (Brest)	4 700.00 € HT
		<hr/>
	TOTAL	474 117.49 € HT
		568 940.99 € TTC

Le Conseil décide de retenir les entreprises ci-dessus pour les montants indiqués et donne pouvoir au Maire pour signer les marchés correspondants, engager les travaux et signer toutes les formalités liées.

## 2. BUDGET 2018 - Décisions modificatives n° 2.

Le Maire propose au Conseil un certain nombre de décisions modificatives n'entraînant pas de modifications au niveau des dépenses et recettes totales, le détail apparaissant en annexe à la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à ces décisions modificatives.

## 3. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD).

Prescrit le 21 décembre 2015, un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) incluant un volet Habitat est en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime. Au moment de son entrée en vigueur, il se substituera aux documents d'urbanisme communaux et au Plan local de l'habitat (PLH) actuel.

Clé voûte du PLUi, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) s'articule autour de quatre axes :

Axe 1. Construire un territoire structuré, cohérent et lui assurer un développement équilibré.

Axe 2. Proposer aux habitants des logements adaptés, durables et respectueux de l'environnement local.

Axe 3. Développer un territoire performant et attractif, s'appuyant sur les ressources et les atouts locaux.

Axe 4. Maintenir et valoriser le cadre de vie exceptionnel.

Les orientations générales de ce PADD ont déjà été débattues lors de la séance du 24 février 2017.

Depuis lors, les travaux effectués au niveau du zonage ont permis d'évaluer à 25 % la baisse de la consommation d'espace par l'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, ceci par rapport aux surfaces urbanisées durant les dix dernières années. Cette donnée devant être incluse dans le PADD, il est proposé d'ouvrir un nouveau débat.

Le débat ne remet pas en cause les orientations présentées. Des questions sont posées sur certains points :

- \* l'évolution des logements vacants,
- \* les transports vers Brest et Quimper ainsi qu'intra-Presqu'île,
- \* la santé et notamment les urgences de nuit.

Les discussions étant épuisées, le Conseil prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).